

## **Arrêté n°2022-03-17-15 portant composition de la Commission d'expertise scientifique**

**Section 23-24**

### **La Présidente de l'université de Poitiers**

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- Vu le règlement des Commissions d'expertise scientifique voté en Conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-15 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 23-24 – Collège A ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-15 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 23-24 – Collège B ;

### **ARRÊTE**

#### **Article 1<sup>er</sup> : Collège A**

- Madame Marie FERRU
- Monsieur Pierre KANDEM
- Monsieur Dominique ROYOUX
- Monsieur Jean-Louis YENGUE

#### **Article 2 : Collège B**

- Madame Camille HOCHEDÉZ
- Monsieur Olivier CLOCHARD
- Madame Brenda LE BIGOT
- Monsieur Thibaut PREUX

#### **Article 3 : Publicité et exécution**

Le Directeur de l'UFR Sciences humaines et arts ainsi que son responsable administratif sont chargés de l'affichage du présent arrêté, qui sera également publié au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 17 mars 2022

La Présidente de l'université de Poitiers

Virginie LAVAL

